



Ludothèque

----- Règlement d'ordre intérieur -----

La ludothèque est un espace de rencontre, de partage et d'interaction favorisant notamment les échanges intergénérationnels et multiculturels. Elle permet de créer des liens, transmettre et accompagner les jeunes et l'ensemble des usagers à vivre ensemble et se rencontrer par le jeu. Elle propose des jeux pour enfants à partir de 3 ans et fait partie intégrante de l'espace d'accueil du 1^{er} étage

horaire d'ouverture au public :

Période scolaire :

Mercredi : 14h00-17h00

La ludothèque est fermée les jours fériés légaux et durant les périodes de congés annuels de la MJ.

Tarifs et conditions d'inscription :

COTISATION : 6 € par an et par famille (renouvelable à l'anniversaire de la date d'inscription).

La cotisation est gratuite pour les écoles, associations et mouvements de jeunesse.

LOCATION : 1€ par jeu et par semaine ou 1 carte de prêt de 8€ pour 10 jeux (3 jeux par semaine). Pack spécial : 5 jeux pour 2.50€ pour une durée de 3 jours (caution 20 €)

DURÉE DE LA LOCATION : 1 à 2 semaines au choix.

AMENDE : Tout retard entraîne une amende de 1,50€ par semaine et par jeu. Vous pouvez nous joindre au 081/30 66 63 pour prolonger le prêt et éviter cette amende.

DÉTÉRIORATION : Les jeux sont vérifiés par les adhérents avant et au retour des jeux.
-Si des pièces sont manquantes ou si le jeu est abîmé, une amende de 5 € sera réclamée.
-Si le jeu est inutilisable, le remboursement intégral sera réclamé.

Les conditions de jeu sur place :

- La ludothèque est un espace accessible, ouvert à tous pendant les heures d'ouverture.
- Les entrées et sorties étant libres à la ludothèque : les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- La ludothèque ne pourra en aucun cas être considérée comme une garderie.
- Les visiteurs doivent respecter le local, les jeux, les autres joueurs ainsi que l'espace de jeu de chacun.
- Il est interdit de consommer des denrées alimentaires et boissons dans la ludothèque.

Ludothèque

Espace accueil :

- Les visiteurs doivent s'inscrire sur la liste de présence. L'inscription est gratuite
- Une sélection de jeux est mise à la disposition des visiteurs et jeunes. Les jeux empruntés dans la ludothèque pour jouer dans l'espace d'accueil doivent être signalés et rendus à l'animatrice responsable. Après utilisation, les joueurs vérifient le contenu avec l'animateur qui rangera le jeu à sa place.

Conditions de prêt de jeux :

- L'adhésion est annuelle et obligatoire. En cas de changement d'adresse, l'emprunteur est tenu de le signaler à la ludothèque dans un délai raisonnable.
- Il est demandé aux adhérents de vérifier le contenu des jeux avant leur emprunt et leur retour.
- Le nombre d'emprunts par famille est limité à 3 jeux afin de garantir le libre choix au public.
- Tout jeu non restitué devra être remplacé à l'identique ou remboursé.
- Il est demandé de rapporter les jeux aux dates prévues. Tout retard entraîne une amende de 1,50€ par semaine et par jeu. Il est possible de nous joindre (081/30 66 63) pour prolonger le prêt d'une semaine et éviter cette amende.